



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2008/L.20
9 décembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-neuvième session
Poznan, 1^{er}-10 décembre 2008

Point 7 a) de l'ordre du jour
Questions méthodologiques relevant de la Convention
Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz
à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention

Questions méthodologiques relevant de la Convention **Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet** **de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de Conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est félicité du rapport du secrétariat sur les activités relatives à l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre (GES) des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I)¹.
2. Le SBSTA a noté que les activités, notamment les examens individuels d'inventaires, le programme de formation des experts chargés des examens, la réunion des examinateurs principaux et la poursuite du développement par le secrétariat des outils d'examen, continuent de contribuer à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du processus d'examen, de la qualité des inventaires des Parties visées à l'annexe I et de la fiabilité de l'information mise à la disposition de la Conférence des Parties.
3. Le SBSTA a noté avec préoccupation que le secrétariat continue d'éprouver des difficultés à organiser des examens avec des équipes d'experts au complet. Afin de disposer d'équipes complètes, certains experts, de Parties non visées à l'annexe I comme de Parties visées à ladite annexe, ont été invités par le secrétariat à participer à plus d'un examen en 2008.
4. Le SBSTA a réitéré sa demande aux Parties afin qu'elles désignent des experts en vue de leur inscription au fichier, qu'elles mettent à jour ce dernier au moins une fois l'an et qu'elles s'efforcent de faire en sorte que les experts invités soient en mesure de participer aux examens. Le SBSTA a en outre prié le secrétariat de fournir aux Parties, dans le rapport annuel sur l'examen technique, des informations

¹ FCCC/SBSTA/2008/INF.4.

sur le nombre d'experts inscrits au fichier, le nombre d'experts qui ont réussi aux examens sanctionnant la formation et au nombre d'experts participant au processus d'examen.

5. Le SBSTA a relevé l'importance de la formation pour les examinateurs d'inventaires, rappelé le programme de formation visé dans l'annexe I de la décision 12/CP.9 et prié le secrétariat d'actualiser ce programme pour la période allant jusqu'à 2014. Ce programme de formation actualisé devrait comporter des cours et des séminaires à l'intention des nouveaux experts examinateurs ainsi que d'éventuels nouveaux modules de formation sur, par exemple, l'examen des méthodes et modèles de niveau supérieur ainsi que les activités en rapport avec les besoins de formation des experts ayant une expérience de l'examen des inventaires. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir, pour examen à sa trentième session, un projet de programme de formation actualisé contenant un aperçu des incidences budgétaires.

6. Le SBSTA a noté les difficultés liées aux examens d'inventaires pour certains secteurs, compte tenu des circonstances propres à certains pays, et pour les méthodes de niveau supérieur, en particulier durant les examens dans le pays. Il a rappelé la disposition de la décision 19/CP.8 relative à la composition des équipes d'experts chargées des examens et a prié le secrétariat de tenir compte de ces difficultés dans l'organisation des dites équipes et, le cas échéant, d'inclure davantage d'experts du secteur considéré, sous réserve qu'il y ait un nombre suffisant d'experts examinateurs. Le SBSTA a aussi prié les examinateurs principaux d'examiner à leur prochaine réunion les expériences qu'ils ont acquises dans l'examen des méthodes de niveau supérieur et les différentes façons possibles de faciliter et améliorer l'examen de ces méthodes.

7. Le SBSTA a relevé la nécessité d'accroître la cohérence des examens en se fondant sur la compréhension et l'application judicieuse et cohérente par l'examineur des directives et outils d'examen FCCC. Il a pris acte de la contribution des examinateurs principaux et de l'utilité des recommandations issues de leurs réunions pour ce qui est d'améliorer la cohérence et la qualité générale des examens. Le SBSTA a prié les examinateurs principaux d'étudier les moyens d'améliorer la cohérence des examens à partir de l'expérience acquise par les équipes d'experts, les Parties et le secrétariat dans le cadre du processus d'examen et des enseignements tirés de cette expérience. Le SBSTA a aussi prié le secrétariat d'inclure l'examen de ces questions en tant que point permanent de l'ordre du jour des réunions des examinateurs principaux ainsi que d'établir la documentation nécessaire pour en faciliter l'examen.

8. Le SBSTA a rappelé la décision 12/CP.9 et relevé que des examinateurs principaux peuvent en cours consulter d'autres examinateurs principaux sur des sujets et questions complexes durant un examen. Le secrétariat devrait faciliter ces consultations en identifiant les examinateurs principaux ayant les compétences voulues. La Partie faisant l'objet de l'examen devrait être informée de ces consultations supplémentaires. Toute consultation de cet ordre doit être consignée dans le rapport d'examen.

9. Le SBSTA a reconnu que la gestion des processus d'établissement de rapports et d'examens, notamment la formation des experts, la planification et la conduite des examens et l'organisation des réunions d'examineurs principaux, ainsi que la poursuite du développement du système d'information sur les GES, notamment le logiciel CRF Reporter, impose une charge de travail très lourde au secrétariat et nécessite des ressources considérables. Le SBSTA a réitéré l'urgente nécessité d'accorder la priorité aux activités fondamentales et de planifier les besoins futurs correspondants. Il a invité les Parties visées à l'annexe I à envisager de soutenir ses activités fondamentales en leur assurant un financement stable et suffisant et à renforcer la capacité de coordination du secrétariat. Le SBSTA a prié ce dernier d'établir une note décrivant comment les activités susmentionnées sont planifiées et hiérarchisées et identifiant les ressources nécessaires correspondantes, pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa trentième session. Des Parties ont certes fourni récemment un surcroît de financement mais le SBSTA a encouragé les Parties visées à l'annexe I qui sont en mesure de le faire à fournir le financement nécessaire pour le programme de formation de 2009.